



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 5 décembre 2006 à 10 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Pierre Philion, Denise Laferrière, Simon Racine, Denis Tassé, Joseph De Sylva, Richard Côté et Luc Montreuil formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

Sont absents messieurs et mesdames les conseillers-ères Frank Thérien, Luc Angers, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Louise Poirier et Jocelyne Houle.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

**CM-2006-1043 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

**CM-2006-1044 NOMINATION DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE L'OMBUDSMAN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a procédé à la création du Bureau de l'Ombudsman pour doter les citoyennes et citoyens d'un service de proximité pour les servir avec une plus grande efficacité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville veut privilégier une formule de Bureau de l'Ombudsman collégial pour permettre une meilleure appréciation des dossiers par des citoyens et des citoyennes assignés à cette mission;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bureau de l'Ombudsman relève de l'autorité du conseil municipal et qu'il lui revient d'en nommer les membres;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de sélection des commissaires repose sur le Président du Bureau et que celui doit être nommé préalablement à l'analyse de toute candidature des commissaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce conseil nomme et accorde son entière confiance à monsieur Michel Légère pour remplir le poste de Président du Bureau de l'ombudsman de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13710-419 – Protecteur du citoyen – Autres prof./Adm.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
13710-419-52869	473,67 \$	Protecteur du citoyen - Autres prof./Adm.
04-13493	26,33 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2006.

Adoptée

**CM-2006-1045**    **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la présente séance à 10 h 45.

Adoptée

---

**PATRICE MARTIN**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier